Les Inspections Générales viennent de publier un rapport intitulé “Comment développer l’apprentissage dans les lycées professionnels”.

Ce rapport considère l’Éducation nationale dans un “contexte concurrentiel”, l’école n’est donc plus qu’une marchandise comme une autre.

Ce rapport préconise une extension de la mixité des parcours (alternance d’années de formation sous statut scolaire et de périodes en apprentissage) et de la mixité des publics (accueil dans une même section de jeunes sous les deux statuts). Il veut faire de l’apprentissage une “composante naturelle” des établissements technologiques et professionnels.

Sans aucun élément d’analyse, l’apprentissage est présenté comme la solution à tous les problèmes : manque d’attractivité des filières, échec de l’insertion professionnelle, décrochage… Tant pis si la réalité de l’apprentissage n’est pas vraiment celle-là !

Alors qu’ils admettent eux-mêmes que le nombre de sections mixtes est très faible, les Inspecteurs font des quelques statistiques dont ils disposent (sur l’académie de Caen) leurs seuls arguments en faveur de la mixité des publics, ignorant, de fait, les problèmes pédagogiques et d’organisation importants que cela engendre. Les obstacles pédagogiques à la mixité des publics sont balayés d’un revers de manche. Méprisant le savoir-faire des enseignant-es de lycée professionnel, le rapport préconise une “professionnalisation des acteurs en termes d’ingénierie pédagogique”.

Le rapport menace clairement le statut des PLP. Les obligations réglementaires de services, hebdomadaires, sont perçues comme un “problème”. Il propose tout simplement de les casser en faisant en sorte que l’on ne distingue pas la quotité de service effectuée en direction d’élèves ou d’apprenti-es, via “un conventionnement à reversement du CFA vers l’État de la partie des salaires correspondante”.

Au bout du compte, l’augmentation du nombre d’apprenti-es pour répondre aux vœux du gouvernement est le seul objectif. Mais pour quoi faire ?

La CGT Éduc’action continue d’exiger l’arrêt de cette promotion de l’apprentissage uniquement pour répondre aux besoins du patronat. Elle continue de penser qu’une formation professionnelle initiale de qualité doit d’abord pouvoir se faire sous statut scolaire. Non pas par sectarisme idéologique mais bien parce que cette formation est plus efficace, plus démocratique et porte l’idée de l’émancipation.

Montreuil, le 11 octobre 2016